

CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE

Guide des principaux tarifs des opérations & services au 01/07/2012

PARTICULIERS

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

**DES FEMMES
ET DES HOMMES
D'ABORD**



Sommaire

Pages

Extrait standard des tarifs	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	7
Par internet	
Par téléphone	
Vos moyens et opérations de paiement	8
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	12
Choisir une convention adaptée à vos besoins	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	13
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	14
Découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Epargne et placements financiers	17
Epargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	19
Opérations bancaires avec l'étranger	21
Résoudre un litige	22

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

✿ *Service inclus dans votre offre groupée de services FaciliCompte*

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Liste des services

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (<i>Cyberplus consultation</i>) ⁽¹⁾	Gratuit
• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - par alerte	0,20 par alerte reçue
• Carte de paiement internationale (<i>Visa Classic</i>) - à débit immédiat par an - à débit différé par an	37,50 47,50
• Carte de paiement à autorisation systématique (<i>Visa Electron</i>) par an	28,00
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro - par retrait (à partir du 6 ^{ème} retrait par mois)	1,00/retrait
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro - en agence par virement - par internet par virement	Gratuit Gratuit
• Frais de prélèvement - mise en place d'une autorisation de prélèvement : - par prélèvement :	Gratuit Gratuit
• Commission d'intervention - par opération, avec un plafond de 17 euros par jour	8,50
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (<i>Securipius</i>) par an	25,07

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} mai 2011.

Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements avec SIMPLIDOM.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur notre site Internet de votre banque : www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr

• Aide au changement de domiciliations bancaires SIMPLIDOM'

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte :

- Compte de dépôt
- Comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit
Gratuit

• Transfert de compte vers un autre **Crédit Maritime** (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

- Comptes épargne (PEL, CEL, ...) - Forfait par compte
- Comptes titres ordinaires ou PEA - Forfait par compte

127,00
127,00

• Désolidarisation de compte joint

28,00

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Gratuit

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

• **Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :**

- l'ouverture et la fermeture du compte
- un changement d'adresse au maximum une fois par an
- un relevé de compte au moins une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
- l'encaissement de virements reçus
- l'encaissement de chèques déposés sur votre compte
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)
- un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque au maximum par mois

Relevés de compte

• **Relevé** (papier ou électronique) :

- | | |
|---|---------|
| - mensuel | Gratuit |
| - par quinzaine (coût mensuel) | 2,30 |
| - hebdomadaire (coût mensuel) | 3,40 |
| - journalier (par relevé) | 1,10 |
|
 | |
| - relevé de compte mensuel électronique (payant si supplémentaire au relevé mensuel papier) (cf rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement internet) | 1,10 |

• **Edition de relevé de compte sur un automate Crédit Maritime**

Gratuit

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Epargne et placements financiers p.17)

- | | |
|----------------------|-------|
| - Relevé Patrimonial | 75,00 |
| - Relevé ISF | 75,00 |
| - Bilan Patrimonial | 75,00 |

• Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis
- chèque remis à l'encaissement

J*

J+1 ouvré**

Tenue de compte

- **Tenue et fonctionnement de compte**  (par mois)

2,40

Ces frais correspondent au suivi administratif et technique du compte. Les clients détenteurs d'une convention de relation ou âgés de moins de 26 ans en sont exonérés.

- **Délivrance d'un RIB ou IBAN**

Gratuit

- **Enregistrement d'un changement d'adresse**

Gratuit

- **Gestion de compte inactif**

Gratuit

Services en agence

- **Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence**
(sans émission de chèque)

Gratuit

- **Mise à disposition de fonds**
(auprès d'un autre Crédit Maritime)

11,00

- **Frais de recherche de document**
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Financier)

- simple (écritures de moins de 90 jours)

Gratuit

- complexe (plus de 2 copies de chèques et/ou écritures de plus de 90 jours)

26,00

- **Correction d'adresse incorrecte suite retour NPAI**

9,85

* J : date de comptabilisation au compte du client

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques)

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
<ul style="list-style-type: none"> • Location de coffres <i>Prix annuel défini en fonction du volume du coffre</i> - frais de location d'un coffre-fort (à partir de) 	75,00
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission du patrimoine - Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein du même Crédit Maritime - en pourcentage de l'actif successoral - minimum - maximum 	1,00% 53,82 358,80
<ul style="list-style-type: none"> - Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans 	53,82
<ul style="list-style-type: none"> - Frais pour succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence) 	100,00

Banque à distance

Par Internet

<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement permettant de consulter ses comptes sur l'Internet (Cyberplus consultation)⁽¹⁾ 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet (Cyberplus gestion - abonnement mensuel)⁽¹⁾ <i>Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site du Crédit Maritime, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.</i> 	2,60
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un premier PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne <i>Lors de l'utilisation de l'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Le Crédit Maritime vous invite visiter le site : http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr</i> 	Gratuit
Autres services liés à l'utilisation d'internet	
<ul style="list-style-type: none"> • Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus - SMS / courriel : 	0,20/alerte reçue
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 	0,50
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) 	0,20

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus**

- Composez le **0892 892 292**

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +**

- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile

(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

0,34/
min⁽¹⁾

0,35/
envoi

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier et Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes :

- **Carte à autorisation systématique**

- Carte Visa Electron

28,00

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- Carte Budj' Visa (réservée aux 12-17 ans)

20,00

- **Carte de paiement :**

- Carte Visa Internationale

- à débit immédiat

37,50

- à débit différé

47,50

⁽¹⁾ les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Suite carte de paiement

- Carte Visa Premier	
- à débit immédiat	123,00
- à débit différé	127,00
- Carte Visa Infinite	290,00

• Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- Carte FACELIA	
- Visa Classic FACELIA	
- à débit immédiat	37,50
- à débit différé	47,50
- Visa Premier FACELIA	
- à débit immédiat	123,00
- à débit différé	127,00

Les services liés à la carte bancaire

• Réédition du code confidentiel de la carte

9,75

• En cas de vol et usage frauduleux (dans la zone EEE⁽¹⁾)

- Opposition sur carte	Gratuit
- Refabrication en mode normal	Gratuit
- Refabrication en mode urgent	33,00
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit

• En cas de perte et usage abusif (dans la zone EEE⁽¹⁾)

- Opposition sur carte	30,00
- Refabrication en mode normal	17,00
- Refabrication en mode urgent :	33,00
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération :	53,00

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.

Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Crédit Maritime.

• Retrait en euros à un distributeur automatique de billet Crédit Maritime (& Banque Populaire)

Gratuit

- **Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro** *
- à compter du 6^{ème} retrait dans le mois 1,00
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises** (hors euros) 2,10+
(cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 21) 2,10%
- **Païement par carte en devises** (hors euros) 2,10%
(cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 21)

Virements

remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf Rubrique Opérations avec l'étranger p. 21

- **Réception d'un virement :**
- Virement occasionnel ou permanent national et Virement SEPA : Gratuit
- **Emission d'un virement :**
- Virement SEPA occasionnel externe⁽³⁾ dans la zone euro et dans la zone SEPA⁽²⁾ (ou virement national)
- en agence Gratuit
- par l'Internet Gratuit
- au DAB Crédit Maritime Gratuit
- Frais de mise en place d'un virement permanent (virement national ou SEPA)
- par l'Internet Gratuit
- au guichet de votre agence Gratuit
- Frais sur virement permanent (virement national ou SEPA)
- par l'Internet Gratuit
- au guichet de votre agence Gratuit
- **Frais d'opposition à un virement avant exécution**
(en devises EEE, dans l'EEE⁽¹⁾) Gratuit
(révocation d'une échéance de virement)
- **Révocation définitive d'un virement permanent**
(virement national ou SEPA) (retrait du consentement) : Gratuit
- **Récupération de fonds mal aiguillés**
(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) Gratuit

⁽¹⁾ Voir détail zone EEE en dernière page

⁽²⁾ Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA en dernière page)

⁽³⁾ Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire

Prélèvements/TIP*

- **Frais de prélèvement**

- Mise en place d'une autorisation de prélèvement :
- Par prélèvement :
- Si créancier organisme public et assimilé

Gratuit
Gratuit
Gratuit

- **Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)**

Gratuit

- **Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution**
(révocation d'une échéance de prélèvement) :

Gratuit

- **Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents** (retrait du consentement)

Gratuit

Chèques

- **Remise de chèque(s)**

Gratuit

- **Paiement d'un chèque**

Gratuit

- **Renouvellement automatique de chéquier**

Gratuit

- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple**
(+ frais postaux en cas d'envoi en recommandé avec AR)

Gratuit

- **Frais d'émission d'un chèque de banque** *

14,90

- **Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur** (le client)
 - par chèque
 - ou série de chèques

17,90
26,90

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

⁽¹⁾ Voir détail zone SEPA en dernière page



Offres groupées de services

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Contenu de votre convention	FaciliCompte	Océane ¹	Duocéane ¹	FaciliCompte Patrimoine	FaciliCompte Duo Patrimoine
Les produits et services inclus d'office					
• Compte					
- Frais de tenue et de fonctionnement du compte (p.6)	X	X	X	X	X
- Retraits gratuits tous distributeurs zone Euro - Franchise d'agios trimestriels	X 6,00	X 6,00	X 6,00	X 15,00	X 15,00
• Banque à distance/suivi du compte					
- Cyberplus Consultation(C) ou Gestion(G) (p. 7)	CouG	G	G	G	G
• Moyens de paiement					
- Chèque de banque (p.11)		X	X	X	X
- Sécuriplus (p.19)	X	X	X	X	X
• Votre carte de paiement	1	1	2	1	2
- Carte Visa Electron	6,41*	6,60*	7,70*		
- Carte Visa Classic à débit immédiat	7,30*	7,60*	9,70*		
- Carte Visa Classic à débit différé	8,10*	9,10*	11,20*		
- Carte Visa Premier	12,51*	12,60*	16,70*	14,00*	21,00*
- Carte Visa Infinite				26,00*	51,50*

* cotisation mensuelle de la convention

¹ Ces conventions ne sont plus commercialisées depuis le 21/01/2012.

• Option Facilité (Découvert : autorisation et assurance)

- Océane : +5,00 € /mois
- Duocéane : +8,01 € /mois

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, le Crédit Maritime propose une gamme de moyens de paiement alternatifs, le "Forfait Client sans Chéquier" pour 3,50 € par mois, soit pour information 42,00 € par an.

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (p.8), par an

2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement) (p.10)

2 virements permanents, par mois (p.10)

6 prélèvements automatiques, par mois (p.11)

1 chèque de banque, par mois (p.11)

Les produits et services optionnels

Cyberplus Consultation - option gratuite (p.7)

Ce service permet d'accéder aux **alertes sur opérations et sur solde par e-mail ou SMS** au prix unitaire de 0,20 € par alerte déclenchée.

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5€/opération, plafonnés à 1 opération par jour et les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés à 10€/rejet pour une opération d'un montant inférieur à 20 € et 10 €/rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 20 € et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

Irrégularités et incidents

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

- par opération
- plafond journalier : 2 opérations

8,50

17,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Opérations particulières

• Frais sur saisie attribution

88,50

• Opposition Administrative

(Max : 10% du montant de l'opposition)

88,50

• Frais par Avis à Tiers Détenteur

88,50

• Saisie à Tiers Détenteur

88,50

• Opposition à Tiers Détenteur

88,50

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

• Forfait de rejet d'un chèque

(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)

- inférieur ou égal à 50 €

- supérieur à 50 €

30,00

50,00

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**
(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération) 14,90
- **Chèque émis en période d'interdiction bancaire** 34,90
- **Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision** Gratuit

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

- **Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement⁽¹⁾**
(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)
- inférieur à 20 € Montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20 € 20,00

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

⁽¹⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération

Découverts et crédits

Découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

- **Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert** Gratuit
- **Commission de service**  29,00
(montant forfaitaire trimestriel, si intérêts débiteurs)
- **Découvert du compte convenu et formalisé**
Intérêts débiteurs au taux de : TB+
Taux de Base(TB) Crédit Maritime Bretagne-Normandie 8,75%
depuis le 01/07/08 : 7,60 % susceptible de révision.
Le TAEG est indiqué sur votre relevé de compte
- **Découvert du compte non autorisé**
Intérêts débiteurs du découvert convenu, majorés de 6,00 %

Crédits à la consommation⁽²⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

• Prêt Automobile

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
- minimum	50,00
- maximum	200,00
- taux débiteur annuel (taux fixe)	Nous consulter

• Prêt travaux

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
- minimum	50,00
- maximum	200,00
- taux débiteur annuel (taux fixe)	Nous consulter

• Eco Prêt à taux Zéro

(montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier)

• Pour les Etudiants âgés de - 28 ans

- prêt Permis à 1 €	Nous consulter
---------------------	----------------

• Pour les Jeunes Actifs

- Avance 1ers salaires	Nous consulter
------------------------	----------------

• Prêt Étudiant

- taux débiteur annuel (taux fixe)	Nous consulter
------------------------------------	----------------

Crédits immobiliers⁽²⁾

• Prêt Épargne Logement

- taux	Nous consulter
--------	----------------

• Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)

1,00%

• Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
- minimum	150,00
- maximum	750,00
- taux	Nous consulter

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers (suite)

• Les assurances liées aux crédits

Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

• Les garanties

- Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	125,00
- Frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	125,00
- Nantissement de compte	70,00
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation	70,00
- Gage de compte d'instruments financiers	70,00
- Mainlevée de garantie	109,00
- Société de Caution mutuelle (SACCEF)	Nous consulter

• Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement	30,00
- Modification du compte ou de la date de prélèvement	15,00
- Information caution (plafond : 3 opérations par an)	32,00
- Décompte de prêt	29,90



Épargne et placements financiers

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Épargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible

- Livret Développement Durable (LDD) ⁽¹⁾	2,25 %
- Livret Epargne Populaire (LEP) ⁽¹⁾	2,75 %
- Compte sur Livret ⁽³⁾	1,40 %
- Livret Plus Crédit Maritime ⁽³⁾	2,30 %
- Livret A ⁽¹⁾	2,25 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier

- PEL ⁽²⁾	2,50 %
- CEL ⁽²⁾	1,50 %

• Épargner pour vos enfants

- Livret P'tit Mousse ⁽³⁾	3,05 %
- Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	3,05 %

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance vie, PEA... vous sont proposées par le Crédit Maritime. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

Placements financiers

• Frais de courtage bourse

La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel net fiscal.

⁽²⁾ Taux en vigueur au 01/07/2012, susceptible de modification à tout moment.

⁽³⁾ Taux de rémunération annuel brut fiscal.

Placements financiers (suite)

• **Ordre de Bourse exécuté Euronext au comptant** (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

Montant des ordres	Commission de courtage *	Minimum de perception	Commission SRD
≤ 20 000 €	1,20 %	16,00€	1,20 % mini 16,00 €
compris entre 20 000 et 40 000 €	1,10 %		
> 40 000 €	1,00 %		

* **Réduction de 50 % pour les ordres passés par le site Cyberplus**

- **Ordre transmis et non exécuté** Gratuit
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
 - frais de prorogation (report d'achat ou de vente) 0,30 %
- **Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger - mini 100 €** 1,80%
Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.
- **Souscription d'OPCVM**
 - OPCVM Groupe Gratuit
 - OPCVM hors Groupe 26,00
- **Droit de garde**
Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.
- Frais annuels par compte - maxi 300,00 €**
 - Droits fixes par portefeuille 29,00
 - Frais forfaitaires par ligne de valeurs étrangères 30,00
 - Droits variables
 - jusqu'à 100 000 € 0,45 %
 - au-delà 0,12 %
- **Autres produits et Services :**
 - Hisséo : épargne programmée (Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie) Gratuit
 - relevé de portefeuille Titres annuel Gratuit
- **Gérer votre patrimoine financier**
 - Relevé Patrimonial 75,00
 - Relevé ISF 75,00
 - Duplicata IFU 10,00

Assurances et prévoyance

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer vos moyens de paiement

• Assurance perte ou vol des moyens de paiement

Sécuriplus (cotisation annuelle)

- adhésion individuelle	25,07
- adhésion couple	37,60
- moins de 26 ans	12,96

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Votre assurance personnelle

• **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller
Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

• **Autonomis** Consulter votre Conseiller
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

• **Complémentaire Santé SAMBO** Consulter votre Conseiller

Protéger vos enfants

• **Solassur Enfant** 19 €

• **Solassur Horizon**, à partir de 26 €

Solassur Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

• **Fructi-famille** Consulter votre Conseiller

• **Tisséa** Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux.*

• **Fructi-budget 2** Consulter votre Conseiller

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

• **Assurance Compte** Consulter votre Conseiller

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

Assurer vos biens

• **Solassur - Auto** Consulter votre Conseiller

• **Solassur - Habitat** Consulter votre Conseiller

Assurer votre épargne

• **Dédicace**, à partir de 15 €/an

*En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue au Crédit Maritime**.*

* Dans les limites de la législation en vigueur

** Voir conditions générales du contrat disponible en agence

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Opérations bancaires avec l'étranger⁽¹⁾

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Chèques de voyage et achat de devises⁽²⁾

- **Délivrance de chèques de voyage**
 - commission proportionnelle au montant 1,5 %
 - minimum 4,15
- **Encaissement de chèques de voyage**
 - en euros 1,5 %
 - en devises (hors euros) 5,80
- **Achat et vente de billets de banque étrangers**
Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. 5,80

Opérations par carte bancaire⁽³⁾

- **Païement par carte bancaire en devises** (hors euros)
 - commission proportionnelle au montant de la transaction 2,1%
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises**
 - commission fixe 2,10
 - commission proportionnelle au montant du retrait 2,1%

Les services liés à la carte bancaire

- **Frais d'opposition sur carte pour vol à l'étranger**
(hors zone EEE⁽³⁾) Gratuit

Virements vers l'étranger⁽³⁾

- **Délivrance acquis SWIFT** (par avis d'opéré) 9,30
- **Virement SEPA**⁽³⁾ Gratuit
- **Virement occasionnel émis en Euro ou en devise vers un pays hors EEE**⁽³⁾ 27,00
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (voir ci-dessous)
- **Opposition à un virement avant exécution** Gratuit
(devises hors EEE⁽³⁾)(révocation d'une échéance de virement)
- **Révocation définitive d'un virement permanent** Gratuit
(devises hors EEE⁽³⁾)

Vos flux en provenance de l'étranger⁽³⁾

- **Rapatriements en devises en provenance de l'étranger** 13,50
 - commission fixe
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (voir ci-dessous)

Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises au comptant ou à terme comportent une commission de change de 0,05 % jusqu'à 76 225 €, puis de 0,025 % au-delà, avec un minimum de 13,50 €. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

⁽¹⁾ Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾

⁽²⁾ Disponibilité des fonds

⁽³⁾ Voir détail zones EEE et SEPA en page 23

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, le Crédit Maritime a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

- 1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
- 2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Qualité de votre Banque**

**Crédit Maritime Bretagne-Normandie - Service Qualité
2 allée Saint-Guénolé
29557 QUIMPER CEDEX 9**

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

**Monsieur le Médiateur
du Crédit Maritime Bretagne-Normandie
2 allée Saint-Guénolé
29557 Quimper cedex 9**

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



* Fédération Bancaire Française

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus
(www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr)

Par SMS avec le **6 11 10** (0,35 €/envoi + coût du SMS facturé par votre opérateur)

Par téléphone, avec **Tonalité Plus** (serveur local)

Depuis la France, au : **0892 892 292** (0,34 €/min)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

Facélia est un produit de :

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 486 407 115 €.

Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

RCS Paris n° 493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS

sous le N° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS

sous le numéro 07022393.

Assurance Compte, Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis, Dédicace et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale

de Natixis Assurances.

Fructi-Famille est un produit de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Solassur Enfant, Solassur Horizon, Solassur Auto et Solassur Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale

de Natixis Assurances.

www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr



Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie

Siège social : ZAC Atalante Champeaux - 2 rue Pierre-Joseph Colin 35000 RENNES

Société coopérative à capital variable - 775 577 745 RCS RENNES

Société de courtage en assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance
sous le n° 07 005 787.